

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BOUGUYON Yvan (pouvoir de Mme ANDRE Michèle), PAYOT Jean-Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean-Michel, VAGINAY Sophie et BOISSE Sandrine, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice,

Délibération n° 2015/143

OBJET : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 04 POUR LES TRAVAUX SUR SENTIERS DE RANDONNEE 2015.

CONSIDERANT que l'Assemblée départementale du 14 décembre 2007 a souhaité réintégrer au sein du Conseil Départemental la compétence obligatoire PDIPR et maintenance associée, précédemment confiée par voie de convention à l'ADRI.

CONSIDERANT que depuis ce jour les travaux complexes, nécessitant une technicité particulière, sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale, avec une participation financière de la CCVU à hauteur de 50%.

VU le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer entre le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye », pour un montant total de 12 000 € HT, consistant au remplacement de la passerelle sur le torrent de la Valette (communes de St Pons et Barcelonnette) et notamment :

- Acheminer et construire une passerelle piétonne d'une portée de 10 ml,
- Créer deux culées bétonnées,
- Evacuer l'ancien ouvrage.

Sur proposition de Monsieur Michel Nicolao, Vice-Président, chargé des « Activités de pleine Nature »

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** les termes de la convention qui lui est soumise ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence de bien vouloir entériner cette convention ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tout document afférent à ce projet.
- **DIT** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget principal 2015 de la CCVU – Section d'investissement – Opération n°041 « investissements divers sentiers »

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
M. Jacques Martin



C.C.V.U

Séance du 24 novembre 2015